

Eau-Secours-Briançonnais

Réponses à notre questionnaire aux candidats aux élections de Mars 2014.

De : **Arnaud Murgia, Briançon**

Par mail le : 11/03/14.

Question 1 : *quelles actions comptez-vous entreprendre pour qu'aboutisse la renégociation en cours du contrat d'assainissement en faveur des usagers ? D'abord dans le cadre de la négociation actuelle, puis lors de la prochaine révision quinquennale (2016).*

Du fait de la renégociation en cours, nous n'avons d'autre choix que de poursuivre le contrat, dans un premier temps. Dans un second temps, nous mettrons tout en œuvre pour que cette négociation débouche sur un accord qui satisfasse toutes les parties concernées. En cas d'élection à la mairie de Briançon à la fin du mois, je serai en mesure de vous répondre de façon plus détaillée, en prenant connaissance à la fois des contrats en cours, mais également de l'état de ces négociations. En tout état de cause, je me suis déjà engagé publiquement à baisser de 10% la facture globale pour les usagers, en cas d'élection le 30 mars prochain.

Question 2 : *Comptez-vous engager la CCB dans une étude objective et sérieuse, avec des experts indépendants, sur l'hypothèse d'un retour en régie par rupture du contrat de DSP ?*

Il n'est pas certain qu'il soit financièrement plus intéressant pour l'utilisateur que nous revenions en régie intercommunale. Je ne suis pas non plus convaincu du fait que nous ayons assez de personnels formés pour assurer son fonctionnement. Pour ce faire, nous devrions recruter des personnels extérieurs, ou recourir à la formation, ce qui engendre un coût certain, qui serait répercuté sur les usagers. Pour ce qui concerne l'étude objective et sérieuse que vous semblez appeler de vos vœux, la durée du contrat avec la SEERC rend l'hypothèse délicate. Mais sachez que je resterai ouvert à toutes propositions qui iront dans le sens de l'amélioration du service et d'un juste coût, acceptable pour l'utilisateur.

Question 3 : *Comptez-vous vous engager dans le renforcement de la démocratie en rendant active la commission de contrôle financier du contrat de DSP et en y intégrant un représentant de qualité de l'association des usagers ESB ?*

Je n'y suis pas défavorable. Je crois en effet que la commission de contrôle financier du contrat de DSP a un travail à faire, et qu'il serait de mon devoir de lui permettre de le faire dans de bonnes conditions.

Question 4 : *Allez-vous défendre fermement ce mode d'organisation en régie municipale du service de l'eau contre toute délégation au privé ? Confirmez vous la signature faite en 2007 par une délibération du CM de votre commune, de l'appel de Varages ?*

Si je suis élu, je vous l'assure : nous resterons en régie communale. Aujourd'hui, c'est un service qui fonctionne, même si nous pouvons l'améliorer. J'ai cependant la conviction que cette régie n'exploite pas tout son potentiel et qu'elle pourrait encore mieux fonctionner. Mon action à la tête de la mairie, si je suis élu, oeuvrera dans ce sens.

Question 5 : *Que comptez-vous faire pour soutenir nos régies de l'eau face à cette concurrence et pour conserver le service public généralement le plus favorable aux usagers ?*

Vous me permettez d'émettre quelques réserves sur le sujet. D'abord, il me semble que de nombreuses communes souhaitent conserver leur prérogative concernant la gestion de l'eau. De plus, il me semble qu'on ne la gère pas de la même façon à Névache qu'à Briançon. Par ailleurs toutes les régies sont sous contrôle administratif de la DDASS, qui réalise un travail formidable concernant le cycle de l'eau, de son captage au robinet, et elle a toute ma confiance dans ce domaine.

Question 6 : *Comptez-vous agir pour faire modifier ce principe et ses conséquences ?*

On peut déplorer ce principe, il est malgré tout séculaire en France. Cependant, rien n'empêche les régies de monter des dossiers de subventions pour la réalisation de leurs travaux. C'est une piste à ne pas négliger.

Question 7 : *Que proposez-vous pour pallier les inégalités de traitement, cause de mécontentement ?*

J'ai le souvenir qu'Alain Bayrou rencontrait les mêmes difficultés auxquelles il souhaitait pallier. Mais à l'époque, nombreuses étaient les résistances des maires pratiquant encore le forfait pour l'eau, quel que soit le volume consommé. Aussi, les usagers munis de compteurs se sentaient, à juste titre, floués par cette méthode de calcul des unités de logement. Aujourd'hui, toutes les communes devraient être munies de compteurs, d'autant que l'article 93 de la loi SRU du 13 décembre 2000, modifié par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 l'impose. Nous devons revenir sur le mode de calcul de l'assainissement en fonction du volume mesuré. C'est une solution plus juste, et plus équitable pour tous les usagers.

Question 8 : *Quelle est votre position en la matière ?*

La facturation au forfait est obsolète, je suis totalement de votre avis sur ce sujet, pour les raisons évoquées précédemment.

Question 9 : *Afin d'assurer une plus grande démocratie, comptez-vous vous entourer d'un comité d'usagers que vous solliciterez ?*

Je suis favorable à ce que les usagers soient entendus. Par conséquent, j'étudierai la possibilité de leur ouvrir des sièges, via les statuts de la CCSPL et de la CCB.